



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'INDRE

Direction Départementale
des Territoires de l'Indre
Service Planification Risque Eau Nature

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

– AUTORISATION UNIQUE POUR LA RENOVATION DE L'HIPPODROME DU PETIT VALENÇAY – COMMUNE DE CHATEAUROUX

Le public est informé que par arrêté préfectoral, a été prescrit la mise à l'enquête publique du dossier d'autorisation unique pour la rénovation de l'hippodrome du Petit Valençay à Châteauroux, au titre du code de l'environnement, présenté par **la ville de CHATEAUROUX**.

Cette enquête se déroulera :

Du 03 juillet 2017 au 04 août 2017 inclus.

Pendant cette période, le **dossier du pétitionnaire et le registre d'enquête** composant le dossier pourront être consultés en **Mairie de CHATEAUROUX** aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Toutes les personnes intéressées pourront consigner leurs observations sur les registres d'enquête dans les lieux cités ci-dessus ou les adresser à :

- **Monsieur Gilles BOURROUX, Commissaire – Enquêteur**, désigné par le tribunal administratif de Limoges en date du 31 mai 2017, **au siège de l'enquête : Mairie de CHATEAUROUX – Place de la République – 36 000 CHATEAUROUX**

- par voie électronique à l'adresse dédiée : ddt-ep-chateauroux-hippodrome@indre.gouv.fr

Ces correspondances devront lui parvenir avant la clôture de l'enquête, soit le vendredi 04 août 2017 à 17h00.

De plus, le dossier du pétitionnaire est consultable :

- sur un ordinateur mis à disposition du public à la DDT 36 - Cité administrative – Bâtiment B – 36 000 CHATEAUROUX aux heures d'ouverture suivantes : 9h à 11h45 et 14h à 16h, sur rendez-vous par téléphone au 02-54-53-26-73 ou 02-54-53-26-69,

- sur le site des services de l'État de la Préfecture de l'Indre à l'adresse suivante :

<http://www.indre.gouv.fr/Publications/Enquetes-Publiques-autre-que-ICPE>.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public:

- **à la Mairie de CHATEAUROUX** : le lundi 03 juillet 2017 de 9h à 12h, le mercredi 19 juillet de 9h à 12h et le vendredi 04 août 2017 de 14h à 17h

Dans un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire – enquêteur sera déposée dans les communes concernées par l'enquête, dans lesquelles le Commissaire Enquêteur a assuré ses permanences.